

## **L'emploi associatif dans les Alpes de Haute-Provence :**

### ***Que représente t'il ? Pourquoi et comment le soutenir ?***

**Note de synthèse / Carmejane / 20 novembre 2003**

*De septembre 2002 à septembre 2003 le Collectif des Associations des Alpes de Haute-Provence a conduit une étude sur le thème de l'emploi associatif dans le département des Alpes de Haute-Provence, dans le cadre du Pacte Territorial pour l'Emploi du département.. Les informations qui suivent sont extraites du rapport d'étude présenté aux commanditaires et partenaires de l'étude au cours du mois de Septembre 2003.*

#### **Réalisation de l'étude :**

Elle a été réalisée par des chargés de mission de la FOL 04 / Ligue de l'enseignement des Alpes de Haute-Provence.

Un comité de pilotage s'est réuni à différentes phases du travail. Il a associé des membres du Collectif des associations et des représentants d'organismes partenaires et/ou financeurs, tels que : *UDAF, Sport Objectif +, Fédération départementale des Foyers Ruraux, Préfecture, Conseil général, Conseil régional PACA, Direction Départementale du Travail...*

#### **Méthodologie générale :**

L'étude a reposé sur la combinaison et la synthèse de différentes approches : recueils d'informations et données statistiques, questionnaires, entretiens semi-directifs, débats, échanges et propositions entre le Collectif et ses partenaires.

#### **Analyse quantitative :**

L'étude a permis d'apporter de nombreux éléments de réponses à plusieurs séries de questions, dont les principales sont :

- Combien d'associations dans le 04, et que font-elles ?
- Combien de structures employeuses, et que font-elles ?
- Combien d'emplois dans les associations, et dans quelles activités ?

D'autres points ont également été abordés, notamment ceux relatifs aux « emplois aidés » et aux politiques publiques qui les sous-tendent (CES, CEC, Emplois Jeunes, Fonjep...).

### **Analyse qualitative :**

Le but essentiel de cette partie de l'étude était de mieux connaître, et mieux comprendre, les rapports divers et complexes des associations à l'égard de l'emploi. Sont ainsi analysées les notions de « projet collectif » et celles de « projet d'entreprise », les différentes manières dont les associations exercent et vivent leur fonction d'employeur, l'inscription de ces associations au sein de divers réseaux...

Partant de ces témoignages d'acteurs, l'étude conduit à préciser les difficultés, attentes et besoins des associations en regard des problématiques de l'emploi. Sont alors traitées : les relations avec les pouvoirs publics, l'accès à l'information, les financements européens, les particularités locales, les procédures d'évaluations, la course à l'innovation, les manques et insuffisances des salariés et des employeurs, la concurrence entre les associations...

### **Conclusions :**

*Le monde associatif - tout particulièrement en regard de la problématique emploi - est un objet d'étude assez peu exploité. Un certain nombre de travaux nationaux existent (notamment ceux du CNVA, de la FONDA, du CIDEM...), mais peu d'études sont conduites de manière détaillée, à un niveau local ou départemental.*

*En ce qui concerne les Alpes de Haute-Provence, un travail similaire à celui conduit au cours de la présente étude ne semble pas exister dans les archives. Aussi - malgré les difficultés et insuffisances statistiques clairement mentionnées dans le rapport - il s'agit là d'une première approche de la « réalité » de l'emploi associatif départemental.*

#### **> L'emploi associatif, combien de divisions ?**

Du recoupement des diverses données statistiques il convient de retenir pour les Alpes de Haute-Provence les quelques éléments chiffrés qui suivent :

- Un peu plus de 4.400 associations actives existent.
- Leur rythme de création est de l'ordre de 300-400 nouvelles associations chaque année.
- 15 % des associations exercent une fonction employeur, soit 665.
- Leurs activités relèvent principalement du sport, de la culture et du tourisme.
- 59 % des associations emploient de 1 à 2 salariés.
- Selon les différentes approches, le nombre total d'emplois associatifs s'établit entre 2900 et 5900 emplois, soit de 6 à 13% de l'emploi salarié du département.
- La moitié de ces emplois s'exercent dans le domaine « sanitaire et social ».

- L'emploi est fortement concentré sur les arrondissements de Digne (39% de l'emploi associatif départemental) et de Forcalquier (49%).
- Parmi ces emplois, 532 relèvent du dispositif « Emploi-Jeunes ».
- A ces chiffres, il conviendrait d'ajouter près de 500 emplois aidés selon les dispositifs CES/CEC.
- NB : *A ce stade, l'étude ne permet pas de préciser le nombre d'emplois saisonniers, temporaires, de missions de courtes durées... Elle ne permet pas non plus de traduire les informations en termes précis d' « équivalents temps plein ».*

### > **L'emploi associatif, c'est plus que de l'emploi !**

Les entretiens démontrent très clairement une spécificité de l'emploi associatif. L'innovation liée à l'emploi réside moins dans d'hypothétiques « nouvelles activités » que dans la modification de la posture sociale de la personne accédant à l'emploi. Il s'agit le plus souvent de passer d'un statut passif à un statut actif, ou mieux, à un statut valorisant d'acteur et de partenaire

L'inscription dans la durée apparaît également comme un point déterminant : le suivi des personnes ne peut se concevoir que sur le moyen-long terme. Il est impératif de considérer l'ensemble du parcours de la personne.

### > **La création d'emploi associatif, c'est plus que de la création d'emploi !**

C'est souvent le résultat d'une réelle volonté locale, d'un engagement militant et volontariste d'un groupe humain (d'habitants, d'acteurs locaux...) pour aider à l'émergence du projet. Ce groupe porteur, fortement investis, permet souvent de surmonter les difficultés, crises et obstacles, surtout dans les premières années.

La démarche permet également une réelle appropriation du local par les acteurs locaux, les habitants et, indirectement, participe à leur implication dans la vie de la cité.

L'association apparaît bien comme un facteur de « transformation » de la société. Favoriser la création d'emplois en son sein est le signe de l'intérêt que la société reconnaît à ce rôle social et sociétal des associations.

### > **Associations et emplois : un véritable choix de société**

Que veut-on ? Quel rôle la société reconnaît, ou assigne, à l'association ? La question est souvent posée, mais jamais tranchée. Et l'immense et merveilleuse souplesse de la loi de 1901 n'a pas vocation à apporter une réponse claire à cette question fondamentale... Pourtant, quand on observe - dans les Alpes de Haute-Provence comme partout ailleurs - la naissance, la vie et la mort de ces structures quelque peu atypiques, on parvient à identifier quelques catégories bien différentes de positionnements associatifs, comme par exemple :

- L'association espace de liberté.
- L'association outil au service de la collectivité.
- L'association observatoire des pratiques sociales.

- L'association outils et facteur de cohésion et de transformation sociale.

> **Les associations sont des acteurs économiques, mais qui en a réellement conscience ?**

Sommes-nous vraiment dans une société n'acceptant de reconnaître l'acte économique qu'au sein des structures d'entreprises capitalistiques ? Les militants associatifs sont convaincus que si tel était le cas, notre société se priverait très certainement d'une grande richesse.

Dès lors il convient de reconnaître clairement la possibilité pour d'autres structures de faire preuve de capacités d'initiatives dans ce domaine. Il convient également de reconnaître le droit à l'existence pour d'autres logiques que celles du profit financier au bénéfice des seuls actionnaires d'une entreprise.

C'est là, bien évidemment, tout le débat sur la place et le rôle de l'économie sociale et solidaire. Ce débat s'avère central dans des politiques et des démarches de créations d'emplois ; dont l'étude montre le poids et le rôle très significatifs dans le contexte des Alpes de Haute-Provence.

Il s'agit donc de reconnaître aux acteurs locaux, autres que ceux s'inscrivant dans une logique économique d'entreprise, la possibilité de s'organiser, de chercher à mettre en œuvre ensemble des actions et structures diverses, plurielles, afin de trouver des solutions efficaces et durables à des problèmes humains, sociaux et de qualité de la vie.

> **Les associations sont des lieux avérés d'articulation bénévolat / salariat**

La place et l'investissement du bénévolat et du don au sein des associations constituent une « plus-value » très importante qu'il faut être attentif à ne pas décourager. Bien comprise et bien gérée, l'articulation bénévole / professionnel au sein d'une même structure est génératrice de valeur ajoutée, aussi bien monétaire qu'humaine.

Les emplois associatifs revêtent assez souvent un réel rôle formateur pour ceux qui les occupent, et les « formateurs » sont en l'occurrence des bénévoles qui acceptent de partager et transmettre gratuitement leurs connaissances, leurs savoir-faire.

La « formation » dont il est ici question va bien au-delà de la formation strictement professionnelle et technique : il s'agit - au sens de l'éducation populaire - de pratiques de vie formatrices. Sur ce plan, le nouveau dispositif de Validation des Acquis et de l'Expérience (VAE) ouvre de larges possibilités de valorisation du travail associatif qui ne sont pas encore explorées.

> **Tout autant que les entreprises, les associations ont besoin d'être accompagnées dans leur fonction d'employeur**

Les acteurs interrogés dans le cadre de cette étude le reconnaissent tous : le développement de leurs activités passe nécessairement par des actions d'accompagnement et de soutien. Il est question d'une large palette de besoins qui - pour la plupart d'entre eux - ressemblent peu ou prou aux actions développées par exemple par les Chambres consulaires, et les organismes qui en dépendent, pour le

soutien aux agriculteurs, aux artisans, aux commerçants, aux entrepreneurs... Or de telles structures n'existent pas de manière institutionnelle, et reconnue en tant que telle, en regard des problématiques associatives.

Les besoins exprimés s'avèrent multiples : actions de mobilisations des membres et des partenaires, actions d'animations de la structure associative (vie démocratique et politique), formations inter-associations, échanges entre équipes et réseaux de professionnels, aspects juridiques et administratifs, syndicats d'employeurs, groupements d'employeurs, relations avec les pouvoirs publics, recherche de partenaires...

### > **L'emploi associatif face à ses mythes et à ses réalités**

L'étude met en lumière - en plus de son poids bien réel dans le département - un certain nombre de spécificités de l'emploi associatif qui conduisent à relativiser certaines idées préconçues à son égard.

Ainsi : il est faux de prétendre qu'une personne qui perd son emploi dans le monde associatif des Alpes de Haute-Provence va forcément en retrouver un autre, plus ou moins équivalent, dans le monde de l'entreprise classique.

Ou alors : l'emploi au sein des associations n'est pas plus souple, ou moins contraignant, que l'emploi dans les entreprises dites marchandes.

### > **L'emploi associatif face à ses responsabilités citoyennes**

Pour beaucoup d'associations, la dimension humaine, et celle de service rendu, priment sur les notions de « rentabilité économique ».

Les initiatives associatives semblent tomber plus rarement dans le travers de certaines entreprises qui « exploitent un gisement » (industriel, humain, touristique, commercial...) et repartent brutalement quand celui-ci ne leur paraît plus suffisamment rentable.

### **Les premières propositions du Collectif**

S'appuyant sur les enseignements obtenus lors de ce travail, le Collectif des Associations du 04 souhaite dès lors s'investir dans un dispositif de « *procédure / plate-forme de parrainage associatif* ».

Il s'agit d'une démarche inter-associative visant pour l'essentiel à :

- Etablir des temps de formations, de conseils et de confrontations sur tous les territoires, entre les porteurs d'initiatives locales créatrices d'emplois et les associations départementales, membres du collectif. Ces opérations devront autant évoquer les aspects techniques que les aspects « culturels » du rapport à l'emploi, pour des responsables associatifs bénévoles.

- S'appuyer conjointement sur les ressources professionnelles des associations départementales membres du collectif, et leurs réseaux militants et bénévoles

locaux, pour un meilleur ancrage des initiatives dans les problématiques territoriales.

- Elaborer, en concertation étroite avec les différents opérateurs concernés (y compris les entreprises, les collectivités, les consommateurs...), les réponses nécessaires en matière de formations et accompagnements, collectifs ou individualisés, adaptés à la spécificité des projets.
- Etudier les différentes possibilités de mutualisation entre les différentes associations (services administratifs et comptables, groupements d'employeurs...).
- Susciter des approches et des initiatives territorialisées (« dynamiques de Pays ? »), au plus près des besoins, avec le souci de favoriser des « discriminations positives » afin que l'essentiel des initiatives ne soit pas centré sur les deux bassins majeurs d'emploi associatif que constituent les secteurs de Digne et de Forcalquier/Manosque.
- Valoriser autant que possible des complémentarités et des échanges entre les compétences existantes au sein des différentes composantes du « *Collectif des associations du 04* », et notamment dans le cadre d'approches thématiques et sectorielles susceptibles de répondre de la façon la plus pertinente possible aux différents besoins (sport, culture, solidarité, environnement, santé, insertion...).

Sur tous ces points, il apparaît qu'une approche collective (« une démarche de branche »... mais qui évite le « corporatisme »...) telle que celle engagée par le « *Collectif des Associations du 04* » est susceptible d'apporter des réponses concrètes.